

ACTALYS

V/réf.: ~~B/DIT/Foestraets 9/11 à 1180 Bruxelles / ACP Charles de Lorraine~~  
 N/réf.: ~~SA/FA/AN/CA/RE/PA/CO/IN/AA/AA~~  
 N° d'entreprise de la copropriété : 850.205.295

Madame, Monsieur

**CONCERNE** : Vente appartement 2.2G + parking 0042 2.GAR (C2669) sis Avenue Fond Roy 72B /Av.de Foestraets 9/11 à 1180 Bruxelles / ACP Charles de Lorraine  
 Compte de la copropriété : BE43 3101 0610 9501

En réponse à votre lettre, vous trouverez, ci-après les renseignements demandés.

**Article 3.94§1**

- 1°) Montant du fonds de roulement et du fonds de réserve :  
 Le fonds de roulement s'élève à 79.744,28€  
 Le fonds de roulement est transféré par nous entre acheteur et vendeur après paiement des sommes dues à la copropriété (il est la seule garantie de bonne fin qu'elle possède à l'égard des vendeurs)  
 Le fonds de réserve s'élève à 56.286,68€  
**En annexe situation des différents fonds.**
  
- 2°) Montant des arriérés éventuels dus par le cédant :  
**A ce jour, le cédant a des arriérés s'élevant à 1.320,98€. Situation à revoir à la sortie du prochain décompte de charges.**  
 Nous vous informons que le cédant sera tenu de payer ses charges jusqu'à la passation de l'acte. Nous vous informons qu'un montant de 80€ sera imputé au vendeur pour réponse à votre courrier.
  
- 3°) Situation des appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété :  
 Voir PV en annexe.
  
- 4°) Relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété :  
 A ce jour, il y a des procédures concernant des arriérés de charges.
  
- 5°) Procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques de charges des deux dernières années :  
 Voir PV en annexe.
  
- 6°) Copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires :  
 Voir bilan en annexe.

Les DIU de la copropriété sont consultables en nos bureaux, moyennant un rendez-vous au préalable.

**Nous vous saurions gré de nous faire parvenir le document destiné au syndic (§3) en nous communiquant la date de la passation de l'acte ainsi que le nom et l'adresse de l'acquéreur.**

Le bâtiment dispose d'une citerne à mazout enfouie d'une capacité de 10.000 litres.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Alexis d'Oreye

Gestionnaire

